

- PLU arrêté par délibération n° CT2016.7/108-2 du 6 Juillet 2016
- Enquête publique réalisée du 14 Novembre 2016 au 16 Décembre 2016
- PLU approuvé par délibération n°CT2017.1/005-1 du 1^{er} Février 2017



PLU LA QUEUE-EN-BRIE

Plan Local d'Urbanisme



HABITAT / DÉPLACEMENTS / AMÉNAGEMENT / DÉVELOPPEMENT URBAIN / ÉCONOMIE / ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 – ANNEXES

6k. Taux de la taxe d'aménagement communale

Dossier d'Approbation



VILLE DE LA QUEUE EN BRIE

Département du Val de Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 9

OBJET : Fixation du taux de la taxe d'aménagement communale.

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 27
Représentés	: 5
Excusé	: 1
Absent	: 0

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2011



L'an deux mil onze, le trente septembre à vingt heures et trente quatre minutes, le Conseil Municipal de LA QUEUE EN BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Jacques DARVES, Maire conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire.

Monsieur CHRETIEN, Madame VERCHERE, Madame AUBRY, Monsieur SANGOI, Madame VELAIN, Monsieur DEPERROIS, Adjoint au Maire.

Monsieur DESLOGES, Monsieur BOIHY, Madame TANGUY, Monsieur KAUFMANN, Monsieur JOAB, Madame DUARTE, Monsieur ZANON, Madame DRUON, Monsieur POIVEY, Madame LOBET, Madame COUENON, Monsieur GARRIDO, Monsieur NIETO, Monsieur COMPAROT, Monsieur FAURE-SOULET, Madame GAY, Madame SANDLARZ-ROBERT, Madame BASTIER, M. AUBRY et Madame OUAZZIZ Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mme GURTLER, Adjointe au Maire, pouvoir à Mme VELAIN, Adjointe au Maire.

Mme MACIA, Adjointe au Maire, pouvoir à M. le Maire.

Monsieur MOULIN, Conseiller Municipal, pouvoir à M. CHRETIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Madame CANCELLIERI, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme VERCHERE, Adjointe au Maire.

Madame MONNIN, Conseillère Municipale, pouvoir à M. DESLOGES, Conseiller Municipal.

EXCUSE :

M. PROUHEZE, Adjoint au Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme VERCHERE, Adjointe au Maire.

Mairie
de la QUEUE-EN-BRIE (94510)

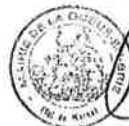
Délibération publiée le 30/09/2011

Devenue exécutoire le 07/10/2011

(application de la loi du 2 mars 1982)

Pour copie conforme

Le Maire,



9 / FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la taxe d'aménagement;

VU l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010,

VU l'avis de la commission des Travaux, Urbanisme, Développement Durable, Transports, Circulation et Aménagement en date du 27 septembre 2011,

CONSIDERANT que le taux de la Taxe Locale d'Équipement applicable sur le territoire communal était de 5%,

ENTENDU le rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : INSTITUE le taux de 5% pour la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

30 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, Mme VERCHERE, Mme AUBRY, M. SANGOI, Mme GURTLER (pouvoir à Mme VELAIN), Mme VELAIN, M. DEPERROIS, Mme MACIA (pouvoir à M. le Maire), M. DESLOGES, M. BOIHY, M. MOULIN (pouvoir à M. CHRÉTIEN), Mme TANGUY, M. KAUFMANN, M. JOAB, Mme DUARTE, M. ZANON, Mme CANCELLIERI (pouvoir à Mme VERCHERE), Mme DRUON, M. POIVEY, Mme MONNIN (pouvoir à M. DESLOGES), Mme LOBET, Mme COUENON, M. GARRIDO, M. NIETO, M. COMPAROT, M. FAURE-SOULET, Mme GAY, Mme SANDLARZ-ROBERT, Mme BASTIER.
2 abstentions : M. AUBRY et Mme OUZZIZ.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Jacques DARVES

